

**RECOURS COLLECTIF CANADIEN CONTRE HONDA QUANT AUX DISPOSITIFS DE  
GONFLAGE DE COUSSINS GONFLABLES TAKATA**

**FORMULAIRE DE RÉCLAMATION et INSTRUCTIONS**

**Lisez attentivement ces instructions.**

**Pour soumettre une demande de règlement afin d'obtenir un remboursement en espèces  
en vertu du règlement,**

**VOUS DEVEZ :**

1. Être propriétaire ou louer un des « Véhicules concernés » mentionnés à la partie 2 ci-dessous au 14 avril 2021;

**Ou**

2. Avoir été propriétaire ou locataire d'un Véhicule concerné mentionné à la partie 2 ci-dessous, mais avoir vendu ou remis votre Véhicule concerné loué après avoir été avisé d'un Rappel avant le 14 avril 2021;

**ET VOUS DEVEZ :**

1. Être résident au Canada;

**ET**

2. Avoir confié votre Véhicule concerné à un concessionnaire Honda ou Acura autorisé pour faire exécuter un Rappel correctif;

**ET**

3. Avoir encouru des frais raisonnables quand vous avez attendu qu'un Rappel correctif soit exécuté ou lors de son exécution.

**REMARQUE IMPORTANTE : La réception d'un d'Avis à propos du Règlement ne signifie pas nécessairement que votre véhicule fait l'objet d'un Rappel. Référez-vous au site web sur les rappels, [www.honda.ca/recalls](http://www.honda.ca/recalls) ou [www.acura.ca/recalls](http://www.acura.ca/recalls) ou à la banque de données des rappels de sécurité automobile de Transports Canada disponible en ligne à [www.tc.gc.ca](http://www.tc.gc.ca), pour de l'information sur les rappels de dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata et pour déterminer si votre véhicule fait l'objet d'un Rappel.**

## INSTRUCTIONS SUR LA PRÉSENTATION D'UN REMBOURSEMENT EN ESPÈCES

**Lisez attentivement ces instructions.**

**Les termes définis utilisés aux présentes instructions et au Formulaire de réclamation ont le même sens que celui donné à l'Entente. L'Avis explique les principaux termes du Règlement incluant les échéances importantes et la définition de la DATE D'APPROBATION FINALE.**

*Sujet à certaines exclusions limitées, vous avez droit de soumettre un Formulaire de réclamation ainsi que la documentation à l'appui pour demander un remboursement si :*

- a. Vous avez possédé ou loué le 14 avril 2021 un Véhicule concerné distribué aux fins de vente ou de location au Canada ET si vous confiez ou avez confié votre Véhicule concerné à un concessionnaire Honda ou Acura autorisé pour qu'il exécute un Rappel correctif; ou
- b. Vous avez vendu ou remis un Véhicule concerné loué distribué aux fins de vente ou de location au Canada après avoir été avisé d'un Rappel et avant le 14 avril 2021 ET vous avez confié votre Véhicule à un concessionnaire Honda ou Acura autorisé pour l'exécution du Rappel correctif.

**Pour présenter une Réclamation de règlement, vous devez :**

- a. Remplir correctement et complètement de façon honnête et précise le Formulaire de réclamation et le soumettre; ET
- b. Soumettre les originaux ou des copies certifiées de la documentation détaillée à l'appui de votre demande; ET
- c. Au cours de la période de réclamation, soumettre en ligne votre Réclamation de règlement à l'Administrateur de Honda ou la poste à l'adresse ci-dessous:

**Administrateur du Recours Collectif quant au dispositif de gonflage de coussin gonflable Takata Honda  
a/s Epiq Class Action Services Canada Inc.  
P.O. Box 507 STN B  
Ottawa, ON K1P 5P6**

*La période de réclamation se termine à la PLUS TARDIVE des dates qui suivent :*

- (A) Un an à compter de la date à laquelle un Avis de défaut est soumis à Transports Canada quant aux **dispositifs de gonflage de coussins gonflables Takata PSAN**; ou
- (B) la date qui est d'une année à compter du 14 avril 2021.

*La date la plus tardive de (A) ou de (B) ci-dessus constitue l'ÉCHÉANCE pour soumettre un Formulaire de réclamation. Vous devez donc soumettre votre Réclamation de règlement avant.*

**Important : Aucun Formulaire de réclamation ne peut être présenté après l'échéance de la période de réclamation.**

Si vous êtes ou étiez le propriétaire ou le locataire enregistré d'un ou de plusieurs Véhicules concernés, vous devez soumettre un Formulaire de réclamation séparé pour chaque Véhicule concerné pour obtenir un paiement en espèces. Toutefois, les réclamations pour les dépenses non remboursées ne peuvent être dédoublées.

Fournissez tous les renseignements requis pour remplir et présenter le Formulaire de réclamation, joignez les pièces justificatives et signez le formulaire.

**IMPORTANT: CONSERVEZ UNE COPIE DE VOTRE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION REMPLI ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES. LES DOCUMENTS SOUMIS AVEC VOTRE FORMULAIRE NE VOUS SERONT PAS RETOURNÉS.**

SI L'ADMINISTRATEUR DE HONDA DÉTERMINE QU'IL A BESOIN DE PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES POUR ÉVALUER VOTRE RÉCLAMATION DE RÈGLEMENT, CELLE-CI SERA REFUSÉE POUR CAUSE D'INFORMATIONS MANQUANTES (en tout ou en partie) ET VOUS RECEVREZ UN AVIS DE DÉTERMINATION INDIQUANT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DOCUMENTS REQUIS. Vous devez vous assurer que l'Administrateur de Honda reçoive les informations demandées dans les TRENTE (30) JOURS de la date de l'Avis de détermination de la réclamation.

Si votre Réclamation de règlement est rejetée comme étant inadmissible, vous pouvez contester la décision de l'Administrateur de Honda en présentant ou en faisant présenter par votre avocat un Avis de contestation accompagné de tous les éléments au soutien de la contestation. Vous devez vous assurer que l'Avis de contestation soit bien reçu par *Epiq Class Action Services Canada, Inc.* à P.O. Box 507 Stn. B, Ottawa, ON, K1P 5P6 et par *Honda* à 180 Honda Boulevard, Markham, ON, L6C 0H9 dans les TRENTE (30) JOURS qui suivent le rejet de votre Réclamation de règlement pour cause d'inadmissibilité.

**NE SOUMETTEZ PAS DE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION AU TRIBUNAL.** Si vous avez des questions à propos de ce Règlement, communiquez avec l'Administrateur de Honda. Les questions peuvent être envoyées par la poste ou par courriel adressées à l'Administrateur de Honda ou vous pouvez téléphoner au **1-888-358-9421**.

## FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

**LE DÉFAUT DE RÉPONDRE COMPLÈTEMENT AUX QUESTIONS OU DE FOURNIR LES  
INFORMATIONS ET/OU LES DOCUMENTS REQUIS PEUT AFFECTER VOTRE  
CAPACITÉ À OBTENIR DES AVANTAGES.**

### **Partie 1 – Renseignements sur le membre du groupe**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Autre numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Si vous présentez ce Formulaire de réclamation au nom d'une autre personne qui est Membre du groupe, expliquez pourquoi vous êtes autorisé à le faire et joignez une copie de procuration ou de tout autre document que vous pourriez avoir.

---

---

---

---

---

**[Le reste de la page est laissé en blanc intentionnellement – Passez à la Partie 2]**

## Partie 2 – Informations sur le véhicule

Numéro d'identification du véhicule -17 caractères : \_\_\_\_\_

<b>VÉHICULES HONDA et ACURA CONCERNÉS PAR LE RÈGLEMENT</b>	
<b>Cochez la boîte à côté de votre modèle de véhicule et année modèle. COCHEZ SEULEMENT UNE CASE.</b>	
MODÈLES HONDA	
<b>Honda Civic</b> ___2001 ___2002 ___2003 ___2004 ___2005 ___2006 ___2007 ___2008 ___2009 ___2010 ___2011 ___2012 ___2013 ___2014 ___2015	<b>Honda Accord</b> ___2001 ___2002 ___2003 ___2004 ___2005 ___2006 ___2007 ___2008 ___2009 ___2010 ___2011 ___2012 ___2013
<b>Honda Crosstour</b> ___2010 ___2011 ___2012 ___2013 ___2014	<b>Honda CR-V</b> ___2002 ___2003 ___2004 ___2005 ___2006 ___2007 ___2008 ___2009 ___2010 ___2011 ___2012 ___2013 ___2014 ___2015 ___2016
<b>Honda CR-Z</b> ___2011 ___2012 ___2013 ___2014 ___2015	<b>Honda Element</b> ___2003 ___2004 ___2005 ___2006 ___2007 ___2008 ___2009 ___2010
<b>Honda Fit</b> ___2007 ___2008 ___2009 ___2010 ___2011 ___2012 ___2013 ___2014	<b>Honda Insight</b> ___2010 ___2012
<b>Honda Odyssey</b> ___2002 ___2003 ___2004	<b>Honda Pilot</b> ___2003 ___2004 ___2005 ___2006 ___2007 ___2008 ___2009 ___2010 ___2011 ___2012 ___2013 ___2014 ___2015
<b>Honda Ridgeline</b> ___2006 ___2007 ___2008 ___2009 ___2010 ___2011 ___2012 ___2013 ___2014	

*- Les modèles Acura et les motocyclettes Honda continuent à la page suivante -*

## VÉHICULES HONDA ET ACURA CONCERNÉS PAR LE RÈGLEMENT

Cochez la boîte à côté de votre modèle de véhicule et année modèle. **COCHEZ SEULEMENT UNE CASE.**

### MODÈLES ACURA

**Acura CL**

2003

**Acura CSX**

2006  2007  2008  2009  
 2010  2011

**Acura EL**

2001  2002  2003  2004  2005

**Acura ILX**

2013  2014  2015  2016

**Acura MDX**

2003  2004  2005  2006

**Acura RDX**

2007  2008  2009  2010  2011  
 2012  2013  2014  2015  2016  
 2017

**Acura RL**

2005  2006  2007  2008  2009  
 2010  2011  2012

**Acura RLX**

2014  2015  2016  2017

**Acura TL**

2002  2003  2009  2010  2011  
 2012  2013  2014

**Acura TSX**

2009  2010  2011  2012  2013

**Acura ZDX**

2010  2011  2012  2013

### MOTOCYCLETTES HONDA

**Gold Wing GL1800**

2007  2008  2009  2010  2012  
 2013  2014  2015  2016

**[Le reste de la page est laissé en blanc intentionnellement – Passez à la Partie 3]**

### **Partie 3 –Programme de frais engagés par le client**

Identifiez les frais raisonnables engagés en lien avec l'exécution du Rappel sur votre Véhicule concerné ou dans l'attente que le Rappel correctif soit exécuté sur votre Véhicule concerné qui n'ont pas encore été remboursés. Les catégories spécifiées aux Parties A, B et C ci-dessous sont possiblement admissibles à un remboursement, mais vous devez inclure les autres dépenses raisonnables à la Partie D.

**Lorsque vous remplissez le Formulaire de réclamation de frais engagés, vérifiez tout ce qui s'applique :**

Partie A. Je demande le remboursement des frais suivants encourus *alors que les pièces de remplacement requises pour exécuter le Rappel correctif sur mon Véhicule concerné n'étaient pas disponibles* :

- Les frais que j'ai encourus pour obtenir un moyen de transport alternatif pendant que les pièces de remplacement n'étaient pas disponibles d'un montant de \_\_\_\_\_\$.
- Les frais que j'ai encourus pour entreposer mon Véhicule concerné d'un montant de \_\_\_\_\_\$.

Partie B. J'ai demandé le Rappel correctif à un établissement concessionnaire Honda ou Acura autorisé et je me suis abstenu de conduire mon Véhicule concerné de crainte de le conduire jusqu'à ce que le Rappel correctif ait été exécuté. Je réclame le remboursement des frais suivants encourus alors que j'attendais que le Rappel correctif soit exécuté :

- Les frais que j'ai encourus pour obtenir un moyen de transport alternatif dans l'attente de l'exécution du Rappel correctif après en avoir fait la demande à un établissement concessionnaire Honda ou Acura autorisé, jusqu'à un maximum de SEPT (7) jours, d'un montant de \_\_\_\_\_\$.
- Les frais que j'ai engagés pour entreposer le Véhicule concerné pendant que j'utilisais un moyen de transport alternatif dans l'attente de l'exécution du Rappel correctif après en avoir fait la demande à un établissement concessionnaire Honda ou Acura autorisé, jusqu'à un maximum de SEPT (7) jours, d'un montant de \_\_\_\_\_\$.
- Les frais que j'ai engagés pour remorquer ou livrer mon Véhicule concerné afin d'obtenir l'exécution du Rappel correctif, d'un montant de \_\_\_\_\_\$.

Partie C. Je réclame le remboursement des frais suivants encourus en attendant que le Rappel correctif soit finalisé sur mon Véhicule concerné :

- Le frais de garde d'enfant raisonnables que j'ai engagés en livrant mon Véhicule concerné au concessionnaire Honda ou Acura autorisé pour obtenir l'exécution du Rappel correctif d'un montant de \_\_\_\_\_\$.

- Le frais de garde d'enfant raisonnables que j'ai encourus en prenant possession de mon Véhicule concerné chez un concessionnaire Honda ou Acura autorisé une fois le Rappel correctif finalisé d'un montant de \_\_\_\_\_\$.
- Les pertes de salaire que j'ai encourues du fait d'avoir eu à laisser mon Véhicule concerné chez un concessionnaire Honda ou Acura autorisé ou le reprendre afin d'obtenir le Rappel correctif, d'un montant de \_\_\_\_\_\$.
- Les frais que j'ai encourus pour obtenir un moyen de transport alternatif ou les frais associés quand mon Véhicule concerné a été remis à un concessionnaire Honda ou Acura autorisé pour obtenir le Rappel correctif et lorsque j'ai demandé un moyen de transport alternatif pendant que le Rappel correctif était exécuté d'un montant de \_\_\_\_\_\$.
- Les frais que j'ai encourus pour obtenir un moyen de transport alternatif ou les frais associés quand mon Véhicule concerné a été remis à un concessionnaire Honda ou Acura autorisé pour obtenir le Rappel correctif et lorsque que j'ai demandé un moyen de transport alternatif à cause de délais dans l'exécution du Rappel correctif d'un montant de \_\_\_\_\_\$.

Partie D. Je suis un Membre du groupe et je réclame d'autres frais que j'ai engagés et qui ne sont pas mentionnés ci-dessus:

- Oui                       Non

Dans le cas de ceux qui ont répondu « Oui » à la Partie D :

Je réclame \_\_\_\_\_\$ pour ces frais. Je décris comme suit ces autres frais:

---



---



---



---



---

*Avis aux résidents du Québec :* Notez qu'en vertu des lois du Québec, une portion du montant approuvé et payable à un résident du Québec peut être retenue et versée au *Fonds d'Aide aux recours collectifs*. Si vous êtes un résident du Québec et si votre réclamation de remboursement est acceptée en tout ou en partie, la portion de votre Réclamation de règlement qui doit être remise au *Fonds d'Aide aux recours collectif* sera déduite automatiquement du montant qui vous est payable.

**IMPORTANT : SI VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS D'ESPACE, AJOUTEZ UNE PAGE SÉPARÉE COMPORTANT LES INFORMATIONS ADDITIONNELLES.**



Partie E. Avez-vous été remboursé par quelqu'un d'autre (comme un assureur) pour une portion des coûts que vous avez encourus lors de l'exécution du Rappel correctif et pour lesquels vous demandez un remboursement en vertu des sections A, B, C ou D ci-dessus :

Oui  Non

Dans le cas de ceux qui ont répondu « Oui » à la Partie E :

J'ai déjà reçu un remboursement d'un montant de \_\_\_\_\_ \$.  
Je décris ci-dessous ce qui a déjà été remboursé :

---

---

---

---

---

**Partie 4 –Documentation justificative**

Vous devez soumettre avec votre Formulaire de réclamation une preuve des frais que vous avez engagés quant aux frais réclamés à la partie 3 ci-dessus incluant, sans s'y limiter, les reçus, les factures, les états bancaires ou de cartes de crédit ou tous autres états financiers ou bordereaux de paie. Si vous détenez des preuves de paiements ou de remboursements de frais effectués par un tiers émetteur valide, vous devez aussi les soumettre.

Énumérez les originaux ou les copies certifiées conformes des pièces justificatives que vous soumettez avec le Formulaire de réclamation.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**IMPORTANT : SI VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS D'ESPACE, AJOUTEZ UNE PAGE SÉPARÉE COMPORTANT LES INFORMATIONS ADDITIONNELLES.**

Honda et l'Administrateur de Honda ne sont aucunement responsables de documents livrés au mauvais endroit, perdus, illisibles, endommagés, détruits ou qui n'ont pas été reçus par la poste. **CONSERVEZ UNE COPIE DE VOTRE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION AINSI QUE DE TOUS LES DOCUMENTS À L'APPUI POUR VOS DOSSIERS.**

## **Partie 5 – Certification**

Je certifie, sous peine de parjure et en vertu de lois du Canada, que les informations mentionnées au présent Formulaire de réclamation sont vraies et exactes pour autant que je puisse le savoir et en juger et que je suis le seul et unique propriétaire de toutes les réclamations dont quittance est donnée par ce règlement. Je comprends que mon Formulaire de réclamation ainsi que les Pièces justificatives soumises peuvent faire l'objet de vérifications et être analysées par l'Administrateur de Honda et les Tribunaux. Je comprends aussi que si mon Formulaire de réclamation ou les Pièces justificatives s'avèrent frauduleux ou invérifiables, je ne recevrai aucun paiement. Je comprends que les informations que je soumetts seront utilisées pour vérifier et traiter ma réclamation. De plus, mes coordonnées seront utilisées par Honda Canada Inc. à d'autres fins décrites dans la politique de confidentialité de Honda Canada (disponible à <https://www.honda.ca/confidentialite>), y compris pour mettre à jour les dossiers de Honda afin de m'aider à communiquer avec moi au sujet du programme de sensibilisation, ainsi que d'autres rappels de véhicules, mises à jour de produits et questions de garantie.

(Facultatif) - Je consens également à recevoir des nouvelles et des promotions (y compris des messages électroniques commerciaux) de Honda Canada Inc. (Honda) et Honda Canada Finance Inc. (HCFI), y compris leurs concessionnaires et agents respectifs. Ce consentement est demandé au nom de Honda et de HCFI par Epiq Class Action Services Canada, Inc., P.O. Box 507, STN B, Ottawa, Ontario, K1P 5P6, [info@hondaairbagsettlement.ca](mailto:info@hondaairbagsettlement.ca). Je comprends que je peux me désinscrire ou retirer mon consentement à tout moment en utilisant la méthode de désabonnement fournie dans la communication, par courriel à Honda et HCFI au 180 Honda Boulevard, Markham, Ontario, L6C 0H9, ou par téléphone au 1-888-946- 6329 (Honda) ou 1-800-387-5399 (HCFI).

J'ai signé le présent Formulaire de réclamation le : \_\_\_\_\_ (jour) de \_\_\_\_\_ (mois)  
\_\_\_\_\_ (année)

à \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ (ville, province), Canada

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Nom

**LE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS PRENDRA DU TEMPS. LES FORMULAIRES DE RÉCLAMATION NE SERONT TRAITÉS QU'APRÈS LA DATE D'APPROBATION FINALE ET AUCUN ARGENT NE SERA REMIS AVANT LA DATE D'APPROBATION FINALE DE CETTE ENTENTE DE RÈGLEMENT.**

**VÉRIFIEZ RÉGULIÈREMENT LE SITE WEB DU RÈGLEMENT POUR SAVOIR S'IL Y A DES MISES À JOUR OU DES CHANGEMENTS À L'ÉTAT DU RÈGLEMENT. MERCI DE VOTRE PATIENCE.**

## LISTE DE VÉRIFICATION

Assurez-vous d'avoir :

1. Rempli les Renseignements sur le membre du groupe à la Partie 1;
2. Donné les informations sur le véhicule à la Partie 2;
3. Identifié tous les Frais engagés que vous réclamez à la Partie 3;
4. Rassemblé et énuméré vos Pièces justificatives à la Partie 4;
5. Complété la Certification à la Partie 5.
6. Conservé pour vos dossiers une copie de votre Formulaire de réclamation rempli et des pièces justificatives soumises avec votre Formulaire de réclamation.
7. Soumis votre Réclamation de règlement en ligne à l'Administrateur de Honda ou envoyez-la par courriel ou par la poste aux adresses ci-dessous :

**Administrateur du Recours Collectif  
quant au dispositif de gonflage de coussin  
gonflable Takata Honda  
a/s Epiq Class Action Services Canada Inc.  
P.O. Box 507 STN B  
Ottawa, ON K1P 5P6  
Courriel : [info@hondaairbagsettlement.ca](mailto:info@hondaairbagsettlement.ca)**